

AUDITEURS



ÊTRE AUDITEUR AU THEOLOGICUM

En tant que Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses, le *Theologicum* forme d'abord les théologien(ne)s de l'Église catholique et romaine selon les normes canoniques définies par le Saint-Siège. **Dans la longue tradition universitaire**, il veille à ouvrir un grand nombre de ses enseignements (cours magistraux essentiellement) à des auditeurs ayant une bonne culture générale et ne souhaitant pas valider leur cours.

Être auditeur au *Theologicum* est une opportunité pour **commencer à entrer dans un questionnement** sur la Bible, la théologie, la liturgie, la pastorale, les arts sacrés, les confessions chrétiennes, les religions, etc., ou pour approfondir des formations antérieures, à son rythme. C'est bénéficier de la rigueur et de l'exigence universitaire de la recherche théologique de l'Institut Catholique de Paris et de son expérience pédagogique.

Si un auditeur souhaite suivre des travaux dirigés ou valider les enseignements, il a la possibilité de s'inscrire comme **« étudiant à temps partiel »** et peut alors bénéficier d'un **suivi pédagogique**. Cela pourra le conduire à préparer un certificat ou un diplôme des différents organismes.

Être auditeur au *Theologicum*, c'est aussi pouvoir bénéficier de propositions spécifiques de conférences, de colloques, de rencontres et de visites, au sein d'une communauté amicale et fraternelle.

- Les cours accessibles aux auditeurs sans diplôme de théologie sont désignés comme « tout public ». **TOUT PUBLIC**
- Les cours pouvant accueillir des auditeurs, mais seulement après un entretien (qui doit être pris auprès du secrétariat de l'organisme donnant l'enseignement) sont désignés comme **« après entretien »**.
- Les cours accessibles aux auditeurs titulaires d'un diplôme universitaire d'études théologiques ou d'un baccalauréat canonique de théologie sont désignés comme **« demande DUET/baccalauréat en théologie »**.
- Les cours strictement réservés aux étudiants d'un cursus sont désignés comme **« réservé aux étudiants du cursus »**.
- Enfin, certains cours peuvent exiger le passage par des cours antécédents. Cette précision spécifique figure dans la présentation du cours.

Droits d'inscription	Tarif horaire	Tarif horaire Formation continue
Auditeurs	8 €	12 €
Etudiants à temps partiel	8 €	12 €

Frais de dossier

Frais d'inscription	45 €	A la 1 ^{ère} inscription seulement
Bibliothèque inscription annuelle	90 €	Inscription facultative
Bibliothèque inscription semestrielle	50 €	Inscription facultative

Pour les auditeurs et les étudiants à temps partiel, les inscriptions se prennent pour l'ensemble d'un cours. Les frais sont calculés au nombre d'heures multiplié par le tarif horaire, même si l'on ne peut suivre l'intégralité du cours.

Vous pouvez être pris en charge par la formation continue en étant auditeur ou bien étudiant à temps partiel.

Pour vous inscrire :

- un site internet de référence : www.icp.fr/theologicum/auditeurs

sur lequel vous pouvez télécharger un bulletin d'inscription à renvoyer par courrier avec votre règlement selon les instructions :

- entre le 4 juillet et le 23 septembre 2011 pour le 1^{er} semestre,
- entre le 9 janvier et le 27 janvier 2012 pour le 2nd semestre.

- contacter directement l'institut du *Theologicum* où le cours qui vous intéresse est programmé. Vous pouvez entrer en contact par courrier, par téléphone ou sur place :

- entre le 5 et le 23 septembre 2011 pour le 1^{er} semestre,
- entre le 9 et le 27 janvier 2012 pour le 2nd semestre.